

Réunion du Conseil municipal du 24 Mars 2016
Extrait du registre des délibérations
Séance extraordinaire à huis clos

Le jeudi 24 Mars 2016, à 18h30, le conseil municipal de la commune d'Hargnies, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Pierre VAN WYNENDAELE, Maire.

Présents : Pierre VAN WYNENDAELE, Steeve AMANT, Michel BERIOT, Marie-Paule LEMIRE, Denis BAUDRY, Xavier LEROY, Jean-Michel DECHAMPS, Benjamin MARTINI, Agnès SAINTPAUL, David DEVOUGE, Johnny DUFAU, Claire SOUPEZ, Frédéric BOURGUIGNON

Absents : Jérôme CHARPENTIER,

Secrétaire de séance : Agnès SAINTPAUL

Délibération n° 1 indemnités du Maire et des élus

Monsieur le Maire fait part de la proposition suivante :

Dans le cadre des restrictions budgétaires, je propose au conseil municipal de diminuer les indemnités du Maire et des adjoints.

- De 31% à 25% concernant l'indemnité du Maire
- De 8.25% à 7% concernant les indemnités de l'ensemble des adjoints

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la diminution des indemnités du Maire et de l'ensemble des adjoints.

Délibération n° 2 avant-projet travaux de voirie rue de coutant

Monsieur le Maire propose de voter l'avant-projet des travaux de voirie rue de coutant comme suit :

- Option de base et option 1 d'un montant estimé de 239 218.75 € HT
- Pose de caniveaux CC1
- Pose de bordure T1 et CS1
- Implantation de deux chicanes

L'agence Kactus effectue l'assistance à la maîtrise d'ouvrage

L'agence profil effectue la maîtrise d'œuvre.

Agnès SAINTPAUL remarque qu'il manque 34 000 € dans le budget prévisionnel et que la commission finances n'en a pas été informée. Est-ce que la commune va financer elle-même cette somme ?

Ce montant correspond à l'ingénierie, c'est-à-dire la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte l'avant-projet de travaux de voirie rue de coutant.

La séance est levée à 19h00.

